

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
5 Mai 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 3 mai.

Dès le début de la séance, présidée par M. Grévy, la parole est donnée à M. Leblond pour développer son interpellation « sur les mesures que se propose de prendre le gouvernement pour réprimer les menées ultramontaines. »

L'orateur proteste d'abord contre toute pensée d'attaque dirigée contre le sentiment religieux ou la liberté de conscience, que respecte le parti républicain. Ce que je viens combattre, dit-il, c'est un parti plus politique que religieux, en lutte avec le sentiment public, et qui emploie tous les moyens possibles pour reconquérir une influence qui lui échappe. (Applaudissements prolongés à gauche.) Cette influence a pour base, d'après l'orateur, la direction de l'enseignement qu'il a su accaparer en beaucoup de villes, ce qui lui permet de dénaturer l'histoire, de calomnier l'esprit moderne et le sentiment national (Vives approbations à droite), de répandre des livres contenant les plus affligeantes superstitions, source d'un véritable fétichisme. (Bruits prolongés.) C'est la préparation par l'ignorance d'une armée véritable, prête à la lutte au moment voulu.

L'honorable député montre le parti qu'il attaque n'abandonnant jamais celui dont il a su absorber la volonté. Homme, il le soutient dans la lutte contre l'esprit moderne, et, réunissant ses adeptes dans des cercles, il y permettra certains jeux, certaines libations pour retenir les esprits en faisant appel à ce qu'il y a de plus bas dans la nature. (Applaudissements à gauche ; bruit prolongé.) Ce système, qui constitue un plan de guerre complet contre la société, ce comité central, correspondant avec ces comités départementaux, ne saurait être plus longtemps tolérées ; d'autant que la question vient de passer à l'état aigu.

M. Leblond, faisant allusion à l'attitude anti-patriotique d'une partie très-minime, il est vrai, de l'épiscopat, M. Baudry d'Asson, puis M. de Larochevoucault-Bisaccia, protestent vivement. L'orateur insiste, et, sur les dénégations de la droite, il cite divers passages de circulaires émanées des évêques de Vannes et de Nîmes, renfermant une véritable déclaration de guerre à l'Italie. Ce langage est odieux et criminel, s'écrie M. Leblond. (Bruits divers ; longue agitation.) L'orateur montre le parti ultramontain organisé dans toute l'Europe, attendant la délivrance du Saint-Siège du cataclysme général. Il somme le gouvernement de sévir contre les évêques qui ne sont, après tout, que ses fonctionnaires ; on est suffisamment armé contre eux ; pas de persécution, mais qu'on leur applique la loi, rien que la loi, mais toute la loi.

M. Silva succède à la tribune à M. Leblond. Il vient, au nom de la Savoie, apporter sa protestation contre les faits qui viennent d'être révélés. Les Savoisiens combattraient le cas échéant pour la France, mais ils ne veulent pas que ce soit dans un intérêt de sacristie.

M. de Valfons vient ensuite défendre avec une grande ardeur le mandement de l'évêque de Nîmes, qui ne contient que l'expression d'une reconnaissance légitime à l'égard du Souverain-Pontife. L'orateur déclare que le but de cette interpellation est de soulever l'animosité publique contre les conservateurs au moment des élections prochaines. Les articles des journaux sont autrement outrageants contre les souverains étrangers que la circulaire des évêques.

M. Jules Simon, président du conseil, déclare tout d'abord que, s'il y a eu des articles injurieux contre les gouvernements étrangers, ceux qui les ont écrits sont seuls responsables. On ne peut imputer ces mauvaises actions ni à un grand parti, ni au gouvernement qui les répudierait hautement, si c'était nécessaire, contre lesquelles, d'ailleurs, le gouvernement saura user au besoin de toutes les forces de la loi. Sur le fond de l'interpellation, les questions qui se présen-

tent sont nombreuses et délicates, et si la Chambre comprend bien l'esprit qui anime le gouvernement, il n'est pas douteux qu'elle lui accorde son assentiment.

« Le gouvernement ne tolérerait aucune attaque contre le culte catholique, dit M. Jules Simon, il a le devoir d'assurer la liberté de conscience et de faire jouir tous les catholiques de leurs droits ; il professe pour la religion catholique un respect sincère. (Très-bien ! à droite.) Il serait profondément regrettable que des querelles religieuses vissent s'ajouter aux dissensions qui existent dans le pays, mais ce n'est pas la religion qui en est cause.

« Il s'agit uniquement de quelques personnalités. La religion a aujourd'hui en France autant et plus de liberté qu'elle n'en a jamais eu. Elle n'est plus une religion d'Etat, mais si les catholiques ont aujourd'hui moins de droit contre autrui, ils ont davantage pour eux. C'est ainsi que les évêques peuvent se rendre à Rome, se réunir en synode, fonder des universités catholiques, publier même des brefs pontificaux plus librement qu'ils n'ont pu le faire sous aucun régime. En temps qu'un clergé reste dans ses attributions spirituelles, le gouvernement respectera et fera respecter sa liberté ; mais s'il tente d'empêcher le pouvoir civil, il rencontrera des résolutions fermes et définitives que personne ne pourra enfreindre. »

Répondant à l'objection de M. Leblond contre la direction de l'enseignement laissée au clergé, M. le président du conseil répond que la loi a été ainsi faite ; qu'il n'y pas à y revenir. Quant aux livres propageant la superstition, M. de Valfons a prouvé par la citation du mandement de M^r de Nîmes qu'il les désapprouve ; et l'orateur est heureux de constater ce désaveu.

M. Jules Simon estime que l'on doit faire une distinction entre les cercles catholiques et les comités catholiques. Quand les cercles catholiques ne sortent pas de leurs statuts, rien à objecter. Mais pour les comités, « ils ont été inventés dans un but d'affiliation redoutable, et le gouvernement n'a pas

crû pouvoir les tolérer. On allait jusqu'à transformer les églises en lieux d'asile pour les orateurs désireux d'échapper aux prescriptions légales. »

Entrant dans les détails relevés par l'interpellation, M. Jules Simon ajoute : La bulle instituant un chancelier de l'Université de Lille est nulle de par l'art. 1^{er} de la loi organique ; les grades conférés par lui seraient nuls. Les déclarations faites dans les mandements sont assurément exagérées, mais les signataires n'admettent pas l'idée d'outrager un gouvernement ami.

Chronique générale.

L'ordre du jour de M. Leblond est abandonné par les gauches, qui se sont réunies hier afin d'arrêter une rédaction nouvelle.

Voici les nouveaux ordres du jour présentés :

1^o Par la gauche modérée : « La Chambre invite le gouvernement à faire respecter par le clergé les lois en vigueur et passe à l'ordre du jour. »

2^o Par l'extrême gauche : « La Chambre enjoint au gouvernement de faire respecter la loi et passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs personnages politiques appartenant au Sénat et à la Chambre ont été reçus hier matin par M. le Maréchal-Président à l'Élysée. Au dire de quelques-uns de ces personnages, le Maréchal paraissait visiblement impressionné.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui a traversé la France il y a quelques jours, pour se rendre à Nice, vient d'être rappelé en Allemagne.

M. Gambetta a donné l'assurance que le budget serait voté avant les vacances

deux fois consécutives, des passants entendirent des gémissements qui semblaient sortir d'une tombe du Ségrat.

Quinze ans plus tard, nous l'avons dit, ce fait trouva son explication dans une révélation de Pantcha, alors au bain de Rochefort.

Mais achevons notre récit. Le brigadier Arnal avait attendu jusqu'à minuit que les deux coquins signalés par la Bertrande vinsent au Limoukia, et il désespérait de les voir arriver lorsqu'un bruit de pas précipités se fit entendre tout près de la barrière.

On entra ; mais il n'y avait qu'une seule personne ; l'autre sans doute faisait le guet sur le chemin.

Le voleur alla droit à la terrasse et mit la main sur le contrevent.

Sans perdre une minute, le brigadier s'avança vers l'homme qui s'arrêta aussitôt, prêtant l'oreille. Le brigadier à son tour suspendit sa marche. L'homme ouvrit le contrevent, et repoussant le châssis de la fenêtre, s'appretait à enjamber l'appui, lorsqu'une main se posa sur son épaule. En même temps qu'une lanterne sourde éclaira son visage.

— Je te tiens, fit Arnal, et au nom de la loi, je t'arrête !

Pantcha se dégagea par un soubresaut, recula jusqu'à l'extrémité de la terrasse, et, revenant avec une vitesse prodigieuse, il asséna un coup de tête

terrible dans la poitrine du brigadier qui tomba sans proférer un cri.

Les gendarmes pouvaient être là, aux aguets : c'en était peut-être fait de lui s'il ne se débattait par une prompte fuite à leur chasse à l'homme. Il ne s'agissait donc pas de s'acharner sur son ennemi tombé, et il savait d'ailleurs que son coup de massue privait le brigadier de tout mouvement pour cinq à six heures au moins, si la mort ne s'en suivait pas.

Il courut alors au Ségrat pour y rejoindre Coutelas, comme nous l'avons vu.

Il calcula qu'il avait quatre heures devant lui, c'est-à-dire le salut, puisqu'on ne l'avait point poursuivi. Sa ceinture de cuir, qui ne le quittait jamais, était garnie suffisamment.

Il fit ses adieux à son complice, et les deux scélérats se jurèrent fidélité, comme des héros, la main levée au ciel, dans ce champ sacré de la mort où ils venaient encore de commettre un crime épouvantable.

Pantcha ne devait jamais plus reparaitre à Casteljaloux.

Il s'enfonça dans les bois de la route de Bordeaux et eut le temps d'échapper à toutes recherches, puisque le brigadier Arnal ne put révéler la vérité immédiatement.

Les événements politiques, les difficultés d'avertir promptement la justice, l'organisation insuffisante

de la police d'alors dans les petites villes favorisèrent ce coquin.

Pantcha et Hirondele n° 1 furent introuvables. La Bertrande avait bien renseigné la gendarmerie : on la relaxa, mais elle fut toujours, depuis, l'objet d'une surveillance spéciale.

IX.

RETOUR DES ABSENTS.

Nous n'avons pas à dire ce que fit la justice au sujet du crime de la route de Bordeaux et de la tentative de vol au Limoukia. Ce n'est pas du reste le but que nous poursuivons. Les Caillivet allaient revenir, et, pour ne les effrayer en aucune façon, Delphin s'occupa de faire disparaître toute trace de l'effraction commise chez eux. Quant à M. de Léglise, il était réellement devenu un héros et jouait son rôle avec conscience devant tous ceux qui lui demandaient comment il avait pu si bien découvrir les intentions du voleur Pantcha. M. d'Artigollet, lui, était décidé à ne laisser ouvrir aucune des issues de sa maison, en présence des attentats qui se commettaient impunément dans la ville. Il y eut à ce moment un tolle général contre la gendarmerie qu'on déclara mal avisée. Tout le monde avait peur, et cependant, pour se rassurer, chacun disait : « Les deux bêtes noires du pays

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Bientôt une ombre se glissa le long du mur et vint en courant jusqu'à Coutelas.

— Qu'y a-t-il ? dit celui-ci.

— Je suis découvert ou à peu près, répondit Pantcha. Il faut que je parte !

— Dis vite ; mais aide-moi d'abord à placer une pierre tombale sur ce vivant que la mort ravit à Bertrande.

Ils allèrent chercher, contre le mur, une de ces pierres grises et moussues enlevées à une tombe par le fossoyeur en quête de reprendre possession d'un terrain non acheté, et la placèrent au dessus de la fosse où gisait Hirondele.

On raconte que, dans le silence de la nuit et à

(*) Tous droits réservés.

d'août, de façon à pouvoir être utilement présenté au Sénat. C'est un point important aussi bien pour le ministère que pour le pays.

M. Favier, président du conseil d'arrondissement de Lyon, vient d'adresser une lettre à M. le sénateur Jules Favre pour lui rappeler vertement qu'il a oublié ses promesses en ne votant pour l'amnistie, et pour lui demander de travailler dès maintenant à obtenir le retour dans leurs familles de tous les condamnés politiques.

Plusieurs individus appartenant aux sociétés secrètes italiennes, que le gouvernement fait poursuivre rigoureusement, se sont enfuis de leur pays et sont entrés en France. Les visites domiciliaires qui sont faites partout en ce moment en Italie pour découvrir les affiliés ont donné lieu, la semaine dernière, à la saisie d'une volumineuse correspondance dans laquelle se trouvent impliqués plusieurs sujets français.

On lit dans la *Correspondance universelle* :
« Nous recevons communication, d'une personne autorisée, la nouvelle que des circonstances exceptionnelles vont obliger le gouvernement à demander à don Carlos de quitter le territoire français. »

On écrit d'une localité voisine de Metz que la chancellerie allemande a envoyé la semaine dernière, comme corollaire au discours de M. de Moltke, à tous les maires d'Alsace-Lorraine, un questionnaire pressant sur le nombre de soldats, de chevaux, de trains d'artillerie que chaque village ou chaque hameau pourrait loger à bref délai.

Un journal de Posen, le *Kurjer Poznanski*, annonce que la protestation des catholiques en faveur du Saint-Père a été couverte dans cette seule province de 369,000 signatures. Ce fait consolant corrobore merveilleusement les paroles de M. le comte de Mun : « Dans l'Europe entière les catholiques ont pu, sans paraître des perturbateurs, répondre à la voix du Souverain-Pontife. »
Notons aussi que l'archevêque de Posen, M. Ledochowski, est le prélat le plus persécuté de l'Allemagne; mais si M. de Bismarck se croit assez fort pour s'attaquer aux princes de l'Eglise, il se croit trop faible pour s'en prendre au droit de pétition des particuliers. En France on se gêne moins, et nous croyons devoir reproduire sans commentaires la lettre suivante que nous trouvons dans *L'Etoile*, d'Angers :

« Angers, le 2 mai 1877.
Monsieur le directeur,
J'ai signé, avec quelques personnes, la pétition par laquelle les catholiques français

s'en sont allées; il n'y a plus rien à redouter. »
Peu s'en fallût qu'on n'affamât les autres gueux qu'on supposait à raison d'intelligence avec Pantcha : c'eût été peut-être les pousser au crime, mais le corps des mendiants de profession était, à son tour, tenu dans une crainte salutaire.

Quant à Coutelas, personne ne se doutait qu'il fût l'âme damnée à laquelle on devait tout ce qui s'était passé jusqu'à ce jour. Il fallut bien du temps pour en arriver à le découvrir.

Le père et la mère Caillivet revinrent de Toulouse à la fin du mois de janvier. Ils étaient on ne peut plus satisfaits de leur voyage et furent cordialement reçus dans les trois maisons de la ville où ils étaient admis, nous l'avons dit plusieurs fois, comme des familiers.

Caillivet était émerveillé de Toulouse et d'Agen; quant à sa femme, elle n'avait rien vu que son fils, et c'était bien naturel qu'elle ne parlât que de lui.

Le musée, le Capitole, le canal du Languedoc faisaient les frais de la conversation de l'honnête paysan avec le chevalier et Delphin.

Henry avait conduit ses parents au théâtre où l'on jouait une pièce dans laquelle ils avaient entendu l'orage gronder et la grêle crépiter, et cependant le temps était beau au dehors quand ils étaient entrés et quand ils sortirent. Vers la fin de cette comédie si bien représentée, une femme allait être

appelent l'attention de leur gouvernement sur la situation faite au Souverain-Pontife et sur les graves atteintes qui en peuvent résulter pour leur liberté de conscience.

« Pour mettre notre pétition bien en règle, je me suis présenté une première fois à la mairie d'Angers, et j'ai demandé le visa pour légalisation. Après quelques pourparlers entre M. le maire et ses adjoints, l'un de ceux-ci m'a répondu que la légalisation ne pourrait être donnée qu'autant que la pétition porterait le visa de la préfecture de Maine-et-Loire, sans lequel on ne pouvait la faire circuler.

« J'ai inutilement fait remarquer qu'il s'agissait seulement de légaliser des signatures, émanant du reste de personnes avec lesquelles j'ai des relations quotidiennes, et que les règles relatives à la circulation des imprimés ne pouvaient s'appliquer dans l'espèce. A l'objection tirée d'une récente circulaire ministérielle, j'ai répondu qu'elle ne visait sans doute pas la pétition que je présentais; la seule lecture de cette pièce devait convaincre M. le maire qu'il ne s'y trouve point de termes offensants pour une puissance amie.

« Rien n'y a fait, et je me suis retiré.
« Hier, 4^{er} mai, je me suis de nouveau présenté à la mairie, accompagné de deux des signataires de la pétition, MM. Aubry et de Marsaguet. En termes fort polis d'ailleurs, M. l'adjoint Vignot a renouvelé son refus pour les mêmes motifs.

« Nous avons dès lors recouru au moyen plusieurs fois indiqué par les journaux, et fait au bas de la pétition la déclaration suivante :

« A la date du 4^{er} mai 1877, les soussignés..... ont demandé à M. le maire d'Angers la légalisation des signatures ci-dessus. M. l'adjoint Vignot a refusé la légalisation en se fondant sur les dispositions d'une récente circulaire ministérielle, et l'absence du visa de la préfecture. En foi de quoi la présente déclaration a été signée par les trois sus-nommés, qui protestent énergiquement contre l'entrave mise à l'exercice d'un droit reconnu par la Constitution.
« Angers, 4^{er} mai 1877.

« Signé : GAVOUYÈRE, AUBRY,
DU RIEU DE MARSAGUET. »

« La connaissance de ce fait pouvant être utile à vos lecteurs, je vous autorise à publier ma lettre, si vous le jugez à propos.
« Recevez, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« A. GAVOUYÈRE,
Doyen de la Faculté catholique de Droit d'Angers. »

La municipalité d'Angers a changé d'avis. *L'Etoile* insère dans son numéro suivant la lettre ci-après :

« Angers, 3 mai 1877.
Monsieur le directeur,
Hier, au moment où votre journal était déjà sous presse, un employé de la mairie est venu m'avertir que M. le maire d'Angers

empoisonnée par un verre d'orangeade placé tout exprès sur une table; mais Caillivet s'était levé au moment où la malheureuse approchait ce verre de ses lèvres et s'était écrié :

« Ne buvez pas, madame; c'est du poison ! »
Alors, tous les spectateurs l'avaient applaudi en criant : « bis ! bis !! »

« Et je parie qu'elle ne vous a pas écouté ? dit M^{me} d'Artigollet.

« Non, madame; elle a bu. Aussi, elle est tombée roide morte ! »

« C'est toujours comme ça que ça arrive, répondit M^{me} Minoy.

« Oui, Henry m'a expliqué que ça devait arriver, mais qu'on la ferait revenir. Alors, mon épouse, qui pleurait à chaudes larmes, s'est un peu consolée.

Il fallut ensuite raconter aux braves gens tout ce qui s'était passé dans la ville depuis leur départ. Lorsque la mère Caillivet apprit que Pantcha s'était introduit au Limoukia dans de mauvaises intentions, elle devint toute tremblante de peur, et son mari lui-même parut très-affecté de cet incident. Ils étaient vieux, ils étaient seuls : on pouvait les assassiner comme la vieille Ursule. Ils devinrent tristes.

« Ayez un bon chien de garde, leur dit Delphin, et puis n'hésitez pas à tirer un coup de fusil à tout loup-garou s'approchant trop près de votre mai-

son. — J'aurai des oies, répliqua le bonhomme. Elles ont le sommeil léger et Henry m'a dit qu'elles avaient sauvé le Capitole de Toulouse !

« Quelques jours plus tard, M^{me} Minoy allait elle-même à la poste et jetai à la boîte une lettre à l'adresse de M. Tampon de Saba, rue de la Course, n^o 27, à Bordeaux. Cette lettre avait été plusieurs fois recommencée à en juger par les feuillets noirs qu'on pouvait voir encore sur les cendres du foyer où M^{me} Minoy les avait jetés. Elle avait sans doute à chaque fois trouvé qu'elle disait trop ou trop peu pour exprimer sa pensée.

« Ce qu'elle avait écrit nous est révélé par la réponse que fit Saba, réponse que nous pouvons lire, puisque la lettre est maintenant ouverte devant nous sur la table à ouvrage de cette chambre dans laquelle nous nous introduisons avec l'indiscrétion des romanciers.

« Chère madame et amie, il sera fait selon votre désir. Je vous amènerai Rose pour les vacances de Pâques, et je suis persuadé que vous trouverez, comme moi, que ma filleule a déjà le jugement d'une petite femme bien raisonnable... »
Nous n'irons pas plus loin, afin de prouver à nos lecteurs que nous n'abusons pas de notre droit d'espion patenté.

(A suivre.) BIREMONT DE LAQUEILLE.

« Des manifestations regrettables ont eu lieu samedi dernier aux cours de la Sorbonne; on assure que ces désordres doivent se renouveler samedi prochain.

« Nous venons demander aux étudiants de l'Université catholique de ne pas se rendre samedi à la Sorbonne et d'éviter toutes les réunions où pourrait se produire du tumulte.

« Certains avis qui ont été répandus dans le quartier des Ecoles et que les journaux ont reproduits, la bruyante manifestation qui a eu lieu mardi, et qui, après avoir commencé à la Sorbonne, s'est continuée dans la rue de Vaugirard, indiquent clairement le but que quelques meneurs voudraient atteindre. On veut entraîner les étudiants de l'Université catholique à se mêler à un trouble public, afin de leur en infliger plus tard la responsabilité.

« Les étudiants de l'Université catholique doivent se garder de répondre à de telles provocations : l'honneur de l'Université, les intentions de leurs familles, la volonté formelle de leurs maîtres leur commandent une abstention absolue.

« Ce n'est pas à eux que peut incomber la tâche de rétablir l'ordre dans les cours de la Sorbonne, et d'y faire respecter la liberté des professeurs.

« Enfin, ce n'est pas en se mêlant à des réunions tumultueuses, c'est par leur travail et par la dignité de leur attitude qu'ils rendront témoignage aux convictions qui leur sont chères.

« Le vice-recteur, CONIL. »

On lit dans la *Correspondance bleue* :

« On annonce que des instructions très-précises ont été adressées aux préfets pour empêcher le colportage des pétitions en faveur de l'amnistie des condamnés de la Commune.

« Ces instructions ont été, dit-on, provoquées par les rapports de plusieurs préfets, qui avaient signalé au gouvernement des manœuvres que l'on cherche à organiser pour soulever le pays sur cette question. »

Pourquoi tenir secrètes ces instructions « si précises », et ne pas leur donner la publicité que l'on a cru devoir accorder à la circulaire relative aux pétitions catholiques ?

Guerre d'Orient.

Il ne faut pas attendre des opérations militaires dans la Turquie d'Europe avant quinze jours. Les Russes ont pu, de ce temps-là pour pouvoir aborder le Danube avec des masses suffisantes, avoir établi fortement en Roumanie la base d'opération.

« Avant d'entreprendre leurs travaux pour le passage du Danube, ils viennent de faire le fleuve en état de blocus, en interdisant la navigation. Le traité de Paris avait garanti la liberté du Danube; mais qu'est devenu aujourd'hui le traité de Paris, que devient même tous les traités protecteurs du droit des neutres ? »

Bucharest, 4 mai, soir.
Les Turcs évacuent précipitamment le nord de la Dobrutscha.
Deux moniteurs turcs ont repris le bombardement de Braila.

Les Russes ont commencé à jeter des pontons au-dessus de Turnu, en face de Copolis.

Athènes, 3 mai, soir.
Dans diverses localités, des bandes armées se forment pour marcher contre Tures.

Londres, 3 mai, soir.
Sir Stafford-Northcote déclare que le gouvernement anglais prendra des mesures pour protéger la navigation du canal de Suez.

Trebizonde, 3 mai, soir.
Moukhtar-Pacha est parvenu à se dégager de la place de Kars, où les Russes l'avaient acculé et se porte à marches forcées vers Olti, afin d'atteindre les colonnes russes qui viennent renforcer les troupes qui bloquent Kars.

Les fortes pluies qui viennent de commencer vont retarder toutes les opérations. Aujourd'hui, cinq vaisseaux de guerre viennent d'amener 40,000 hommes de fort.

Constantinople, 2 mai, soir.
Une dépêche de Moukhtar-Pacha, datée du 30 avril, annonce que des forces russes considérables s'étant avancées vers Kars dans la direction de l'ouest afin de couper les communications entre Kars et Erzeroum, Moukhtar-Pacha, laissant à Kars des forces suffisantes, est sorti avec neuf bataillons, et est allé occuper le village de Tchilakli, vis-à-vis Yardin, à l'ouest de Kars.

Un autre télégramme de Moukhtar-Pacha, daté du 4^{er} mai, annonce qu'il a été par des habitants de Kars, que les Russes ont attaqué Kars, ont été repoussés avec pertes. Un télégramme du gouverneur de Batoum en date d'hier dit que les opérations des Russes sont arrêtées de ce côté par les pluies.

On télégraphie de Moscou, 3 mai :

Un télégramme de Tiflis annonce que près l'arrivée des troupes russes devant Kars, plusieurs escadrons de cavalerie s'étaient avancés en avant, sur la route d'Erzeroum, et ont attaqué huit bataillons turcs, qui se sont enfuis à l'approche de la cavalerie russe.

Malgré la déclaration de neutralité faite par le gouvernement italien, l'activité double dans les chantiers de la Spazzola se prépare pour le cas où il serait nécessaire d'intervenir. Des ordres ont été donnés aux ingénieurs et aux mécaniciens de travailler le plus possible les travaux.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le gouvernement allemand reproche parfois une certaine opposition dans le Reichstag. Nous en avons eu une preuve par le vote qui a choisi Leipzick comme siège de la Cour suprême de justice; nous en avons une seconde à propos du rétablissement du conseil municipal de Strasbourg.

C'est dans la séance du 30 avril que le projet a été discuté.

Le gouvernement, malgré les efforts de son commissaire, a été battu; et le rétablissement de la municipalité de Strasbourg a même réuni une majorité considérable.

« Cette majorité, dit l'*Industriel*, se composait des députés alsaciens, des progressistes présents, d'une partie des

naux-libéraux, de tout le centre et des Polo-
nais. »
Ce que nous y voyons de plus significa-
tif, c'est que les nationaux-libéraux, qui
jusqu'ici ont été si dévoués à M. de Bismark,
ont cette fois abandonné en partie le gou-
vernement.

ANGLETERRE.

Une députation de catholiques anglais,
ayant à leur tête le duc de Norfolk, part au-
jourd'hui samedi pour Rome. Cette députa-
tion doit présenter au Pape une adresse de
félicitations portant 500,000 signatures.

ORIENT.

Des avis de Berlin, 4 mai, mentionnent
une anxiété générale parmi la population,
par crainte d'une mobilisation de l'armée
allemande. Le 6^e corps de Breslau est même
désigné comme devant être appelé le pre-
mier sous les drapeaux. Un plan de mobili-
sation complète a été, en effet, distribué aux
officiers, mais le fait ayant lieu tous les ans,
il n'a donc pas aujourd'hui une importance
plus particulière que précédemment.

Le cabinet de Berlin continue vivement
avec la Turquie à négocier la question de
protection des sujets russes. M. de Bulow,
en présence des résistances de la Porte, a télé-
graphié à Savfet-Pacha que s'il refuse, con-
trairement au droit des gens et aux précé-
dents diplomatiques, le gouvernement de
Berlin n'enverra plus son ambassadeur, le
comte de Reuss, à Constantinople.

Londres, 4 mai.

Le *Daily Express* dit qu'une convention
militaire aurait été conclue entre le czar et
l'empereur d'Autriche en dehors de l'inter-
médiaire des chancelliers des deux empires,
relativement à l'occupation de la Bosnie et
de l'Herzégovine par l'armée autrichienne.
Cette occupation aurait lieu sitôt après le
passage du Danube par les Russes.

L'Agence Maclean a publié une dépêche
d'Italie portant qu'à la suite d'un conseil
des ministres le gouvernement italien chan-
geait « sa neutralité désarmée en neutralité
armée. »
C'est là une mesure fort grave dans les
circonstances actuelles et qui ne s'explique
même pas par les intérêts fort peu impor-
tants que l'Italie a à protéger en Orient.

Nous voudrions en douter encore, et pour-
tant nous trouvons dans la *Gazette du Midi*
un fait qui prouverait que le gouvernement
italien, s'il n'a pas pris encore de résolution
officielle, fait du moins des préparatifs mi-
litaires.

« Les frêts pour navires à voiles et à va-
peur à destination de Gènes, Ancône et des
principaux ports d'Italie, viennent d'éprou-
ver une hausse extraordinaire, en Angle-
terre. Les prix qui, il y a quelques jours à
peine, étaient de 17 à 18 schellings pour
Gènes, sont actuellement de 24 schellings.
» Cette hausse énorme prouve que le gou-
vernement italien cherche à faire ses appro-
visionnements de charbons n'importe à quel
prix. »

Il faut tenir compte de tout, dans les cir-
constances où se trouve l'Europe. Or, il est
clair d'après cette nouvelle que le gouverne-
ment italien fait des marchés considérables
en Angleterre. Et ce n'est pas la première
fois que nous avons à signaler des préparatifs
et des armements opérés de l'autre côté
des Alpes.

REVES PANSLAVISTES.

Sous ce titre, un organe officieux hon-
grois, la *Pester Correspondenz*, publie une let-
tre de Saint-Petersbourg dans laquelle sont
exposés le plan et les vues, non-seulement
adoptés par tous les comités slaves, mais
aussi chaudement recommandés auprès du
czar par l'héritier du trône, le czarévitch
Alexandre Alexandrovitch.

Voici l'exposé succinct de ce plan, qui ne
tendrait à rien moins qu'à la régénération
et à l'émancipation de la race slave :

La Bulgarie, à laquelle serait adjoint le
vilayet d'Andrinople, formerait un État au-
tonome, placé sous la suzeraineté du sultan
et sous le protectorat du czar. La Bosnie et
l'Herzégovine jusqu'à Mostar inclus seraient
également érigés en États autonomes, sur
le modèle de Samos. Le Monténégro rece-
vrait une partie de l'Herzégovine et l'Alba-
nie jusqu'à Podgoritz, ainsi que le port de
Spizza. Quant aux Bouches-du-Danube avec

Reni, Ismail, Kilija, Leoma et Kubej, elles
seraient incorporées à l'empire du czar.

En Asie, acquisition définitive à la Russie
d'une partie de l'Anatolie jusqu'à Erzeroum.
Les Arméniens formeraient une principauté
sous le protectorat russe.

Ce programme créerait en conséquence
trois états slaves aux portes de l'Autriche-
Hongrie. La Russie doit donc s'attendre à
une vive opposition de la part de cette puis-
sance, mais ne reculera devant aucune des
conséquences de ses projets. Le czar compte
en effet d'une façon absolue sur l'appui, en
toute occurrence, de l'Allemagne. De véritables
conventions auraient même été arrêtées
entre ces deux puissances.

Qu'on ne s'y trompe point, la Russie mar-
che vers la solution radicale de la question
d'Orient dans le sens des intérêts exclusive-
ment panslavistes.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXXIV.

UNE PROCLAMATION DU MAIRE DE SAUMUR.

Au commencement du mois de mai 1827,
à l'occasion de la prochaine arrivée à Sau-
mur du duc d'Angoulême, la proclamation
suivante fut affichée par toute la ville et les
faubourgs :

Le Maire de la Ville de Saumur, à ses
Concitoyens.

HABITANTS DE SAUMUR !

SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR LE
DAUPHIN arrive le 4^e de ce mois, pour vi-
siter la *Brillante Ecole de Cavalerie*, créée par
notre Roi *Bien-Aimé*. C'est pour la troisième
fois que vous allez avoir le bonheur de re-
cevoir ce Prince, qui, naguère guerrier ma-
gnanime, a ravi l'enthousiasme de ses Ar-
mées par sa bravoure, et l'amour des Peup-
les conquis, par sa clémence et sa générosité.

Saumurois ! faites éclater votre amour et
votre dévouement pour le Roi aux yeux de
son *Fils chéri*, digne héritier du Trône. Ce
Prince, modeste autant que grand, nous
défend de lui rendre les honneurs qui lui
sont dus ; mais sa bonté ne refusera pas nos
hommages ; elle sourira à l'expression de
notre joie. Donnons-lui donc un libre cours.
Que le Drapeau sans tache flotte sur nos
maisons, que des guirlandes et des festons
de fleurs et de verdure décorent les rues de
cette heureuse Cité ! Que des emblèmes, des
inscriptions expriment nos sentiments pour
CHARLES X le *Bien-Aimé*, et pour son Au-
guste Famille ! Que les airs retentissent des
cris Français :

VIVE LE ROI ! VIVE LE DAUPHIN !

VIVENT LES BOURBONS !

A l'Hotel-de-Ville de Saumur, le 2 mai 1827.

Le Maire, C. PERSAC.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
approuvé par le Président de la République,
une médaille d'honneur en argent de 1^{re}
classe a été décernée à M. Vassou (Laurent),
ex-cantonnier baliseur de la Loire, domici-
lié à Saumur. De 1863 à 1877, M. Vassou
a accompli plusieurs actes de courage ; a
sauvé notamment un vieillard sur le point
d'être écrasé par une voiture. Déjà titulaire
de la médaille en argent de 2^e classe.

Rou-Marson. — M. l'abbé Julien-Charles
Corbinau, curé de Rou-Marson, est décédé
hier soir, à son presbytère, à la suite d'une
longue maladie.

Sa sépulture aura lieu lundi matin, à 40
heures, à l'église de Rou.

Les amis et connaissances qui n'auraient
pas reçu de lettre de faire part sont priés
de considérer cet avis comme une invita-
tion.

Angers. — Tous les journaux d'Angers
parus hier annoncent la mort de M. Lasne,
curé de Saint-Joseph de cette ville, décédé
jeudi soir, à six heures, dans sa 82^e année.

La mort de ce digne et saint vieillard
cause dans la paroisse Saint-Joseph d'una-
nimes regrets.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui sa-
medi, à onze heures.

M. Jacques Lasne était né à Huillé, ar-
rondissement de Baugé, le 20 août 1795.
Ordonné prêtre, le 18 décembre 1819, il fut
d'abord vicaire à Saint-Pierre de Saumur.
Trois ans après, il était nommé curé de
Saint-Lambert-des-Levés, où il demeura
dix ans. Nommé en 1834 à la cure de Saint-
Joseph d'Angers, il a administré cette pa-
roisse durant 43 ans. Les pauvres perdent
en lui un ami dont la charité était inépu-
sable. Tous ses paroissiens l'aimaient et le
vénéraient comme un père.

Les obsèques de M. Ernest Duboys, an-
cien maire d'Angers, premier président hono-
raire, auront lieu, à Savennières, lundi
matin, à dix heures.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire, pour le
deuxième trimestre de 1877, s'ouvriront à
Angers, lundi prochain 7 mai, sous la pré-
sidence de M. Testard-Maisonnette, con-
seiller à la Cour d'appel, ayant pour asses-
seurs MM. Morin, chevalier de la Légion-
d'Honneur, et Aubry, conseillers à la même
Cour.

Parmi les affaires qui seront jugées dans
cette session, nous remarquons les suivan-
tes :

Samedi 12 mai. — Marie-Louise Chene-
veau, femme de Léonard Piltan ; empoi-
sonnement à Saumur. — Défenseur, M^e
Affichard.

Mardi 15. — Augustin Changeur ; tenta-
tive d'assassinat à la prison d'Angers.

L'Assemblée de Bagnaux aura lieu di-
manche 13 mai, au Pont-Fouchard.

Faits divers.

Les notaires de l'arrondissement d'Angers,
réunis en assemblée générale le 1^{er} mai, ont
décidé qu'ils fermeraient leurs études le di-
manche.

Un document officiel fait connaître la pro-
duction de la France en houille, en fonte, en
fer, en tôle et en acier pendant l'année 1876.
En ce qui concerne la houille, la production
s'est élevée à 170,477,643 quintaux métri-
ques. Elle avait été de 169,490,445 quin-
taux en 1875. Malgré la stagnation des af-
faires, la consommation des combustibles
minéraux a continué à se développer. Nos
exploitations, d'ailleurs, sont en mesure
d'augmenter leur extraction, si nos usines
retrouvaient leur activité d'il y a quelques
années.

On lit dans le *Petit Journal* :

On se demande souvent comment les pauvres
cochers peuvent supporter impunément de jour et
de nuit toutes les intempéries des saisons : la pluie,
la neige, le froid et le vent. On serait tenté de croire
qu'il leur faut une constitution spéciale les mettant
à l'abri de tous ces accidents. Il n'en est rien, et
c'est au contraire dans cette profession que l'on
rencontre le plus de bronchites, de rhumes et de
catarrhes ou autres affections des bronches et des
poumons. Il suffit, pour s'en convaincre, de passer
quelques heures dans la pharmacie Guyot, 61, rue de
Seine, Paris, qui s'est fait une spécialité de la fa-
brication des capsules de goudron. Il est curieux
d'observer la quantité de voitures qui s'arrêtent à
vide devant cette pharmacie et dont les cochers
vont chercher le remède qui doit leur être si utile.

C'est qu'en effet les capsules de goudron de Guyot
remplacent avantageusement toutes espèces de tis-
sanes, pâtes ou potions impossibles à prendre pour
ceux qui ne disposent pas de leur temps. Un autre
avantage de cette médication, et qui a bien son im-
portance, c'est la modicité de son prix. Si l'on con-
sidère que chaque flacon de 2 fr. 50 c. contient 60
capsules et que la dose ordinaire est de deux à
chaque repas, on reconnaît que le prix du traite-
ment est de dix à quinze centimes par jour. Il
est évident que la question de prix n'a pas contri-
bué moins que l'efficacité du produit à rendre po-
pulaire l'emploi des capsules de goudron.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau,
et dans la plupart des pharmacies.

MÈRES DE FAMILLE !!

Essayez la *Bonne Farine Viennoise* de P.
Deschamps, 107, rue de la Chapelle, Paris.
Elle constitue, pour les enfants en bas âge,
l'aliment le plus sain, le plus nutritif et sur-
tout le moins coûteux. Très-recommandée
par les médecins pour les bouillies, elle s'em-
ploie avec beaucoup de succès pour toutes
les sauces et les pâtisseries. M. PLEUVRY,
boulangier, rue d'Orléans, à Saumur, dépositaire.
— 60 centimes le paquet de 500 gram-
mes. Exiger la marque P. Deschamps.

Bibliographie.

*Précis d'Histoire sur la Ville et les possédés de
Loudun, par Alphonse Bleau.*

En vente à Saumur, chez MM. MILON et fils.

Qui n'a entendu parler de Loudun !... Au
point de vue de la géographie, ce n'est sans
doute qu'une petite ville de province, hum-
ble et ignorée comme tant d'autres ; mais
au point de vue de l'histoire, cette petite
ville a obtenu depuis longtemps une répu-
tation quasi-universelle.

Le nom de LOUDUN ne peut être prononcé,
sans réveiller aussitôt l'émouvant souvenir
de la possession diabolique des Ursulines,
et du supplice d'Urban Grandier, condam-
né en 1634 comme auteur de la possession.

Or, selon la remarque qu'en fait M. Al-
phonse Bleau dans la préface de son livre,
ces événements si tragiques et si extraordi-
naires ne sont guère connus que d'une ma-
nière vague et incertaine, ou d'une manière
complètement faussée par le récit de quel-
ques romanciers de notre époque.

Faire connaître, avec une entière impar-
tialité et sans addition romanesque, d'après
les pièces authentiques du procès, la vérité
historique sur les faits si étranges auxquels
demeure attachée la fameuse réputation de
LOUDUN : tel est le but principal que s'est
proposé l'auteur du PRÉCIS D'HISTOIRE offert
au public.

Cet ouvrage n'aura donc pas seulement
un intérêt local, et restreint aux habitants
du Loudunais et du Poitou, mais il aura de
plus un intérêt général, pour tous ceux qui
ne sont pas indifférents à la solution d'une
question d'histoire aussi piquante et aussi
agitée que celle de la Possession de Lou-
dun.

Dernières Nouvelles.

Paris, 5 mai, 8 h. 15, matin.

Hier soir, il y a eu une réunion nom-
breuse d'étudiants qui ont voté l'expulsion
des Jésuites, et ont envoyé une adresse aux
étudiants italiens.

Une circulaire de M. Krantz annonce que
la commission de l'Exposition prendra sur
son budget les frais d'installation des pro-
duits des ouvriers français.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 4 mai 1877.

Les affaires sont tombées dans la stagnation la
plus complète ; les rangs des spéculateurs se sont
éclaircis à la suite du mouvement de baisse subi
par toutes les valeurs, et la situation de l'Europe
impose la plus grande circonspection à ceux qui
sont restés sur la brèche. Il ne règne un peu d'ac-
tivité que sur le marché au comptant. Les recettes
générales achètent aujourd'hui 72,000 francs de
rentes 3 0/0 et 25,000 francs de rentes 5 0/0, c'est-
à-dire 3 fois plus de 3 0/0 que de 5 0/0. Les ren-
tiers ont tout avantage à donner la préférence au
5 0/0 ; ils obtiennent le même revenu de 50,900 fr.
placés en 5 0/0, que de 33,500 fr. placés en 3 0/0.
Les cotes étrangères sont faibles : les Consolidés
anglais retombent au-dessous de 94. Nos rentes
finissent en baisse sensible sur hier, quoique les
derniers cours, 67.60 et 102.90, ne soient pas les
plus bas de la journée. Le 5 0/0 italien perd 0.90 c.
à 64.40 ; les valeurs internationales étaient toutes
assez lourdes. Les actions des chemins de fer fran-
çais perdent quelques francs sur hier. Les recettes
des anciens réseaux pendant la dernière semaine
sont inférieures à celles de 1876 ; comme d'habi-
tude, c'est le Nord qui subit la plus forte réduc-
tion. Il y avait quelques offres sur les titres du
Canal de Suez. L'assemblée des actionnaires de cette
Compagnie est convoquée pour le 6 du mois pro-
chain.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA
DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 7 mai 1877.

Le Baptême du Petit Oscar

Comédie-vaudeville en 5 actes, du Palais-Royal,
par MM. E. Grangé et V. Bernard.

Le spectacle commencera par :

Une Tempête dans un verre d'eau,
comédie en 1 acte (du Théâtre-Français), de Léon
Gozlan.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU,
rue de la Comédie. — On peut se procurer des
cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MAI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			20	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	563		10	Canal de Suez	610		10
4 1/2 %			1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit Mobilier esp.	407 50		7 50
5 %			55	Crédit Mobilier	123 75		1 25	Société autrichienne	427 50		
Obligations du Trésor, t. payé.				Crédit foncier d'Autriche	145			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			3	Charentes, 500 fr. t. p.	297 50		2 50	Orléans	320		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			1 25	Est	612 50		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	326		
1865, 4 %			500	Paris-Lyon-Méditerranée	1025		10	Est	323		
1869, 3 %			371	Midi	752 50		50	Nord	330		
1871, 3 %			362 50	Nord	1245		5	Ouest	324 50		
1875, 4 %			475	Orléans	1012 50		2 50	Midi	321 50		
1876, 4 %			473	Ouest	635			Charentes	260		
Banque de France			3200	Vendée, 500 fr. t. p.	1905		5	Vendée	180		
Comptoir d'escompte			640	Compagnie parisienne du Gaz	1905		5	Canal de Suez	517 50		
Crédit agricole, 300 f. p.			293	C. gén. Transatlantique	382 50		7 50				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			350								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express
6	45	express
9	1	express
1	36	soir, express
4	10	soir, express
7	15	soir, express
10	37	soir, express

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	26 minutes du matin	direct, omnibus
8	21	direct, omnibus
9	40	direct, omnibus
12	40	soir, express
4	44	soir, express
10	28	soir, express

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 10 minutes.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 3.

Composée de cave, rez-de-chaussée, entresol, premier et deuxième étages, et greniers.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (252)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A LOUER

UNE MAISON

Sise à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Coccasserie, n° 19.

Comprenant : au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, boutique et arrière-boutique, deux celliers; chambre au premier étage avec cabinet; même distribution au deuxième; greniers sur le tout.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e GUILLÉMET, libraire, rue Saint-Jean, soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (253)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

1° UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 50, Avec remise, écurie, cour et jardin;

2° UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85 (ancienne maison du Comptoir d'Escompte).

Comprenant caves, appartements, cour, écuries, bureaux et vastes servitudes.

S'adresser à M^e FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (233)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME

DE LA BIGOTTERIE

Située au village de la Croix, commune de Chenellutte-les-Tuffeaux,

Actuellement exploitée par le sieur Pierre Hallouin,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois et landes.

S'adresser à M^e Henri LAPORTE, propriétaire, place de la Gendarmerie, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (232)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON NEUVE

AVEC JARDIN.

Située rue d'Alsace et habitée par M^e Pascal.

S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes,

Situé route de Varrains.

S'adresser à M^e MATHIEU, employé à la mairie. (215)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,

TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE, A ARRETER OU A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1878.

1° UN MOULIN A EAU, monté à l'anglaise, avec tous ses accessoires, situé à la Motte, commune d'Artannes, sur le Thouet;

2° UNE MAISON et ses dépendances et un jardin, contenant 5 ares 50 centiares; le tout situé audit lieu de la Motte, joignant au nord et au couchant M. Buleau-Talvard; ladite maison formant l'habitation du meunier;

3° Cinq ares 50 centiares de terre, situés au Moulin-à-Vent, même commune, joignant au nord le moulin ci-après désigné;

4° Cinq ares 50 centiares de vigne, situés au canton de la Motte, commune d'Artannes, joignant au nord Guillot, au midi Gerbier;

5° Une saulaie, d'une contenance de 5 ares 50 centiares, située au même lieu de la Motte, commune de Saint-Just-Dive;

6° Un pré, séparé en deux par un canal du Thouet, situé dans le Pré-Malais, commune de Saint-Just-sur-Dive, joignant au levant M. Buleau-Talvard, et contenant 33 ares;

7° Et le tiers indivis d'un moulin à vent, situé audit lieu de la Motte, commune d'Artannes.

Ces immeubles appartiennent à MM. BULEAU, propriétaires à Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit auxdits MM. BULEAU, soit audit M^e SANZAY, notaire. (234)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Avec Jardin, cour, remise, Rue d'Orléans, n° 85.

S'adresser à M. BARDON, au Pont-Fouchard. (197)

A VENDRE MAISON

Située à Beaulieu, commune de Saumur.

Cette maison comprend quatre pièces à feu, greniers, cave avec pressoir, cour et jardin.

S'adresser à M. TESSIER, cantonnier-chef de la ville de Saumur, place Dupetit-Thouars. (88)

A AFFERMER

DE SUITE

Soixante-six ares environ de queriers, joignant la levée du carrousel de l'Ecole de cavalerie.

S'adresser à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 41. (208)

MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE

Avec Jardin, écurie et Remise,

A LOUER PRÉSENTEMENT

Impasse du Pavillon.

S'adresser rue du Pavillon, 11, chez M^{lle} Clémentine DERFEUIL.

A LOUER

DE SUITE

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Avec JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35.

S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

A LOUER

JOLI CHALET

AVEC JARDIN EN TERRASSE

Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

UNE MAISON

Située rue de Fenet, n° 58.

Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie.

S'adresser à M. Frédéric LEROUX, place du Chardonnet. (153)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE

PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19.

S'adresser à M^{me} ROTTIER-DUMENY, qui l'occupe. (194)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 8 mai 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à Saumur, rue Duplessis-Mornay, montée du Fort, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant des successions des époux Perret-Beladier, à la requête de M. Perret père, tuteur des mineurs Perret, ses petits-enfants.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, rideaux, effets à usage d'homme et de femme, buffets, commodes, pendules, tables, chaises, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M^e CH. PITON, commissaire-priseur, et BOURASSEAU, huissier, à Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 10 mai 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue de la Fidélité, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers saisis sur le sieur Félix Boileau, charbon, par procès-verbal de M^e Bourasseau, huissier, à la requête de M. Hégron, négociant, demeurant à Saumur.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, édredons, rideaux, canapés, fauteuils, chaises, commodes, guéridons, tables de toilette, armoires; pendules, glaces, draps, serviettes, effets, tables de nuit, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER DE SUITE

Pour 220 fr. par an.

MAISON SEULE

Grand'Rue, 48.

S'adresser au locataire actuel.

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

CAPITAUX A L'ÉPICERIE

Sur simple signature, à 5 0/0 l'an.

Réponse franco et timbre.

Comptoir normand, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer. (89)

Au Palais des Marchands

Les plus Vastes Magasins

D'ANGERS

Rue Baudrière, 63 et 65.

CHALES CACHEMIRE DES INDIENNES

LONGS ET CARRÉS

Dans tous les prix.

DÉPOT DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-ANGLAISE

Pour tout l'Ouest.

MÊMES PRIX QU'À PARIS ET LONDRES

On envoie conditionnellement une grande quantité pour un choix.

L'OUEST

Siège social : rue Mondésir, 12 bis,

NANTES

COMPAGNIE D'ASSURANCE

A PRIMES FIXES

Contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion de la

et des Appareils à Vapeur.

Directeur divisionnaire, à SAUMUR, M. COTTAREL

43, rue de Bordeaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le